



Bon nombre de salariés  
utilisent leur téléphone portable  
pendant les heures de travail.



Cela peut nuire à la bonne  
réalisation de leurs missions.

*L'employeur peut-il contrôler  
l'utilisation de ce dernier ?*





# Les inconvénients pour l'entreprise

- baisse de productivité,
- baisse de concentration,
- qualité du travail fournit,
- sécurité du collaborateur et de ses collègues





# limiter l'utilisation du téléphone

En fonction de la tâche à accomplir, l'employeur peut réglementer l'utilisation du téléphone portable à titre personnel, pendant le temps de travail.





# Restrictions de l'usage du téléphone



- par un règlement intérieur / note de service
- justifiée et proportionnée
- utilisation pendant les pauses





## Exemples



- la sécurité des salariés est remise en cause (commerciaux...)
- interférences avec des machines (hôpitaux...)





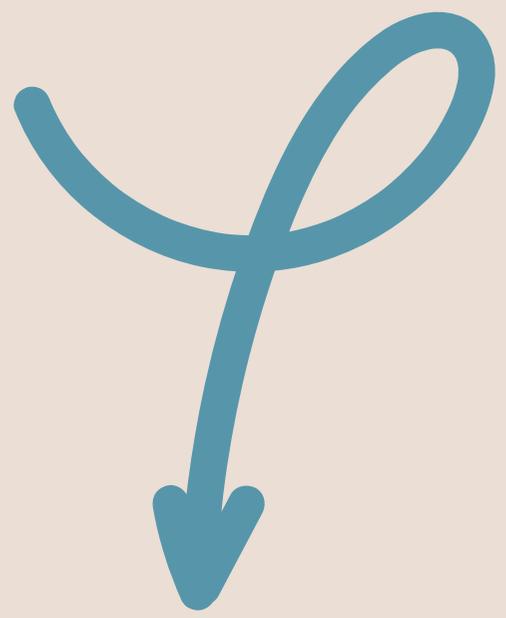
# Sanctions possibles pour les salariés

- avertissement (avec les faits)
- si utilisation lourde de conséquences, licenciement





*Cette info t'a plu ?*



06.68.38.73.24

camille@c-2ai.fr

